

Vaccin et immunoglobulines antirabiques

Dans les 60 dernières années la vaccination et les immunoglobulines ont sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Elles aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

Qu'est-ce que la rage et comment se propage-t-elle?

- La **rage** est une maladie du système nerveux qui est causée par un virus. La maladie atteint les animaux à sang chaud, plus fréquemment les renards, les mouffettes, les chauves-souris, les bovins ainsi que les chiens et les chats.
- La durée de la période d'incubation dépend de l'espèce.
- On considère qu'il y a eu exposition au virus de la rage lorsque :
 - les dents d'un animal infecté pénètrent dans la peau (morsure);
 - la salive ou tout autre matériel infectieux (tissu cérébral) d'un animal infecté entre en contact les muqueuses ou des égratignures, des éraflures et des coupures de la peau.

Quels sont les symptômes de la rage?

- La rage est une maladie aiguë accompagnée de manifestations telles que l'anxiété, de difficulté à avaler et des convulsions, s'aggravant rapidement jusqu'au stade fatal.
- Sans traitement, la rage entraîne inévitablement la mort.

Quand doit-on soupçonner la présence du virus de la rage?

- Lorsqu'un animal mord une personne ou un autre animal sans raison.
- Lorsque la morsure est grave au point de percer la peau.
- Si l'animal ne peut être isolé et gardé en observation.
- Si l'on ne peut éliminer la possibilité d'un contact direct avec une chauve-souris.

Que doit-on faire si l'on soupçonne une personne d'avoir été exposée à la rage?

- **Rincer et nettoyer la plaie immédiatement avec une grande quantité d'eau savonneuse et faites immédiatement appel à de l'aide médicale.**
- Dans le cas d'un animal domestique (chien, chat ou furet), l'isoler et le garder en observation si possible.
- Signaler l'incident immédiatement au médecin hygiéniste de votre région de santé afin d'obtenir des directives.
- Si vous prévoyez détruire l'animal, veillez à ne pas endommager sa tête afin qu'elle puisse faire l'objet d'un examen en laboratoire.

Quel est le traitement antirabique postexposition?

- Votre médecin et le médecin hygiéniste détermineront le niveau de risque.
- En cas de risque élevé, le vaccin antirabique doit être administré le plus rapidement possible après exposition au virus. **Il ne faut pas attendre l'apparition de symptômes, car le traitement serait alors inefficace et, dans la plupart des cas, la mort inévitable.**
- Chez les personnes en bonne santé, le traitement comprend généralement l'administration d'immunoglobuline antirabique et de quatre doses du vaccin sur une période de 14 jours. Les personnes immunodéprimées requièrent une dose supplémentaire le 28^e jour.
- Les personnes qui ont déjà reçu le vaccin antirabique ne requièrent que deux doses.

Précautions et contre-indications au vaccin antirabique

- **Aucune contre-indication ne peut interdire la vaccination antirabique après une exposition significative à un animal dont la rage a été confirmée.**
- Toute personne ayant eu une réaction allergique grave à la suite de l'injection d'une dose du vaccin antirabique doit être vaccinée sous la plus stricte surveillance médicale.
- Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant ce vaccin, consultez votre médecin ou un responsable de la santé publique.

Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin et aux immunoglobulines antirabiques?

- Ces produits sont très sûrs et préviennent de façon efficace la rage. Il est bien plus dangereux d'avoir la **rage, une maladie mortelle**, que de se faire vacciner.

Vaccin antirabique :

- Douleur, rougeur, enflure et démangeaisons temporaires au point d'injection.
- Fièvre, nausée, maux de tête, douleurs musculaires ou abdominales, fatigue, étourdissements.

Immoglobulines antirabiques:

- Sensibilité, douleur ou raideur au point d'injection.
- Fièvre, maux de tête, malaise, éruption cutanée, frissons.

Que contient le vaccin antirabique?

Pour préparer le vaccin antirabique, le virus de la rage est recueilli à partir de cellules humaines diploïdes infectées. L'albumine humaine est traitée thermiquement afin d'inactiver tout virus, et pour réduire davantage le risque de diffusion de virus hématogènes.

IMOVAX® Rabies (vaccin antirabique) contient les ingrédients suivants : virus de la rage (souche WISTAR PM/WI 38 1503-3M), albumine humaine, néomycine, rouge de phénol. Il peut également contenir des quantités infimes de bêta-propiolactone. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni agent de conservation.

RabAvert® contient les ingrédients suivants : antigène rabique lyophilisé, polygeline, albumine sérique humaine, néomycine, chlortétracycline, amphotéricine B, ovalbumine, glutamate de potassium, EDTA sodique. Il peut également contenir des quantités infimes de bêta-propiolactone. Il est cultivé dans les embryons d'œuf. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni agent de conservation.

Que contiennent les immunoglobulines antirabiques?

Les immunoglobulines antirabiques, qui se présentent sous forme de solution stérile contenant des anticorps, offrent une protection immédiate et à court terme contre la rage. Les préparations d'immunoglobulines humaines comptent parmi les produits sanguins les plus sûrs qui soient. Le mode de préparation utilisé comprend au moins une étape afin d'exclure ou d'inactiver les virus de l'hépatite B et C, ainsi que le virus du VIH. Le risque de transmission est donc extrêmement faible. Toutefois, ces produits pourraient contenir des agents infectieux inconnus.

HYPERRABMD S/D (traité par solvant/détergent) contient les ingrédients suivants : glycine, chlorure de sodium, IgA (immunoglobuline A isolée) 16,5 %. Le vaccin est traité thermiquement afin d'inactiver tout virus, ce qui a pour but de réduire davantage le risque de diffusion de virus hématogènes. Il est composé d'échantillons de plasma humain regroupés (pool plasmatique) provenant de personnes qui ont été immunisées. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni agent de conservation.

IMOGAM® (antirabique pasteurisé) contient des immunoglobulines antirabiques (10-18 % de protéines) pour injection par voie intramusculaire. Ce produit, obtenu par fractionnement alcoolique à froid, est composé d'échantillons de plasma veineux regroupés (pool plasmatique) provenant de personnes ayant déjà reçu le vaccin antirabique préparé à partir de cellules humaines diploïdes (VCDH). Il peut également contenir des quantités infimes d'hydroxyde de sodium ou d'acide chlorhydrique. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni agent de conservation.

Les immunoglobulines peuvent interférer avec certains vaccins.

Consultez une infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou un médecin si vous avez été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle ou le zona au cours des 14 derniers jours ou si vous avez l'intention de recevoir ces vaccins.

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction indésirable ou inattendue à votre infirmière de la santé publique, à votre médecin ou à une infirmière praticienne.

Communiquez avec votre infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes en ce qui concerne votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
- Vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour une maladie pouvant être liée à la vaccination.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu ces produits à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de personnes qui reçoivent ces produits.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement au traitement avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque produit, ainsi que les risques de ne pas être traités, peuvent légalement consentir ou refuser le traitement en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet d'immunisation, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation ».

Références : Monographies de produit (HYPERRAB™ S/D 2012; IMOGAM® Rabies 2015; IMOVAX® Rabies 2006; RabAvert® 2017).